

**MON CRÉDIT D'IMPÔT
POUR LES SERVICES
À LA PERSONNE**

**C'est une
fois par an.
immédiat!**

Renseignez-vous sur l'Avance immédiate
de crédit d'impôt de l'Urssaf

**Procédure d'utilisation de l'avance
immédiate, un service proposé par l'Urssaf**

Vous recevez une **notification de l'Urssaf** vous invitant à activer votre compte sur un site dédié : www.particulier.urssaf.fr.

C'est sur ce site que **Artisans à domicile Poitou-Charentes** vous adresse les demandes de paiement suite aux prestations réalisées à votre domicile.

Vous avez un **délai de 48h** pour valider ou refuser la demande de paiement.

Une fois la demande de paiement validée, l'Urssaf prélève le montant correspondant sur votre compte bancaire **dans les 2 jours ouvrés suivant la validation.**

Comme chaque année, vous recevrez une **attestation fiscale au mois de mars N+1.**

Pour plus d'informations, consultez le site : commentactiverleserviceavanceimmédiate?-Urssaf.fr

Le montant du plafond d'avance immédiate de crédit d'impôt est fixé par le décret n° 2021-1935 du 30 décembre 2021 et s'élève à 6 000 € sur l'année (donc 12 000 € de dépenses). Celui-ci est porté à 10 000 € (donc 20 000 € de dépenses) pour les particuliers en situation de handicap.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>



ARTISANS À DOMICILE POITOU-CHARENTES

Une coopérative de service à la personne dans 4 domaines d'activité :

- ✓ Petits travaux de jardinage
- ✓ Entretien de la maison et petits travaux ménagers
- ✓ Petits travaux de bricolage
- ✓ Assistance informatique et internet à domicile



et la

Direction Générale des Finances Publiques
la mise en place d'un nouveau service pour nos clients proposent :

L'AVANCE IMMÉDIATE

Un nouveau service
OPTIONNEL ET GRATUIT

Qui sommes-nous ?

Artisans à domicile Poitou-Charentes est votre coopérative agréementée service à la personne, elle peut donc vous faire bénéficier du crédit d'impôt sur de nombreuses prestations :

- petit jardinage, entretien du potager,
- ménage, entretien du linge, repassage,
- petit bricolage
- aide en informatique.

Tous nos artisans se déplacent à domicile, ce sont des **entrepreneurs qualifiés qui respectent la charte qualité de la coopérative.**

Ils établissent un devis avant chaque intervention et ces travaux ouvrent droit au **CRÉDIT D'IMPÔT.**

Mon coopérateur :

Contact :

Adresse :

Téléphone :

L'AVANCE IMMÉDIATE

Qu'est-ce que c'est ?

A compter de juin 2022, votre coopérative peut vous faire bénéficier de **l'avance immédiate**, un **service optionnel et gratuit** mis en place par l'



Et la **Direction Générale des Finances Publiques**

avec l'adhésion de votre coopérative de service à la personne

Artisans à domicile Poitou-Charentes



www.entreprises.gouv.fr/service-a-la-personne

Vous êtes intéressé(e), êtes- vous éligible à ce service ?

3 conditions sont requises :

- vous devez disposer d'un compte bancaire domicilié en France
- un numéro fiscal doit être associé à votre état civil
- vous devez avoir déjà effectué au moins une déclaration de revenus.



Appelez votre coopérative

Artisans à domicile Poitou-Charentes et procédez à votre inscription !

Contactez-nous !

**ARTISANS À DOMICILE
POITOU-CHARENTES
19 Rue Salvador ALLENDE
86000 POITIERS**

Téléphone : 05 49 41 51 98 ou 99

Courriel :

Contact086@artisansadomicile.fr

Notre site web :

www.artisansadomicile.fr